



Renvois d'audience.

Par roland

Bonjour, une affaire au civile, impliquant 2 avocats, a débuté en MARS 2023, à ce jour, 5 renvois. Rien a avancé. Le greffe ne fourni aucun document en l'absence de decision de justice, le demandeur n'a rien en main. A toutes ces audiences les deux parties etaient convoquées et aucune trace ???

Que faire? la prochaine audience en septembre cette fois !!! sera sans doute renvoyée . Un jour, il faudra bien une decision, on ne peut continuer ainsi?

Pour tous ces renvois, les parties adverses se relaient. On conclus et on reconclus et le juge accorde .!!!

Quel document pourrais je demander au greffe?

Merci pour votre reponse.

Par Indigo

Bonjour Roland

Lorsque vous indiquez :

Pour tous ces renvois, les parties adverses se relaient. On conclus et on reconclus et le juge accorde .!!!

Il n'y a pas de limites de nombre de renvois, c'est à la discrétion du juge.

Ceci étant, les seules menaces peuvent être :

- soit une injonction de conclure,
- soit une menace de radiation de l'affaire ou de clôture de l'instruction.

Cordialement.